

## CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE ANNABA

## Scandale au service urologie

**Un médecin du secteur privé a, récemment, utilisé le bloc opératoire du service urologie de l'hôpital Ibn Rochd pour opérer une patiente atteinte d'une infection à la suite d'une séance d'hémodialyse dans une clinique privée.**

Cette affaire dénoncée par l'époux de cette patiente secoue actuellement le Centre hospitalier universitaire de Annaba (CHUA). Ce père de famille a, en effet, saisi par écrit la direction générale de cet établissement de santé sur l'aggravation de l'état de son épouse, atteinte d'une insuffisance rénale. Citant nommément le médecin ayant pratiqué l'opération, il a engagé la responsabilité de la direction générale du CHUA quant aux risques d'amputation du bras que son épouse avait encourus. Risques qui ont pu être endigués avec succès à la suite d'une prise en charge par le service de chirurgie générale du Pr Chihaoui. «Nous avons effectivement reçu la plainte de l'époux de la patiente qui a été opérée dans le bloc opératoire du service urologie de notre établissement.

Dans son écrit, il cite le médecin qui aurait médicalement agi. Selon les premiers éléments de notre enquête, il ne fait pas partie de nos effectifs. Nous allons approfondir nos investigations et tenir informée notre tutelle pour les suites utiles», a déclaré le Pr Abderrahmane Saïdia, directeur général du CHUA. Selon les termes de la correspondance adressée par l'époux de la patiente à toutes les institutions de la République, l'intervention chirurgicale aurait été entamée tôt le matin (7h) par le médecin extra-unité assisté d'agents paramédicaux. Il faut dire que le service d'urologie de Annaba n'en est pas à sa première affaire. Son premier responsable est poursuivi en justice par sa direction générale pour diffamation.

Le tribunal correctionnel de Annaba a récemment requis à son encontre une peine d'emprisonnement ferme.

L'affaire a été mise en délibéré. La sentence est prévue pour être prononcée le 3 mars prochain. L'affaire de l'utilisation «clandestine» du bloc opératoire d'urologie intervient au moment où en matière de greffe du rein,

ce service reste en deçà des attentes. Des sources, qui restent à vérifier, affirment qu'à ce niveau, bénéficiaire d'un rendez-vous pour une consultation pour des complications urologiques relève d'une gageure. Cette situation expliquerait l'absence d'initiative dans cette spécialité, notamment en matière de greffe du rein, qui est loin des objectifs fixés par le programme national du ministère de la Santé et de la Population. L'espoir né dans le milieu des insuffisants rénaux suite aux deux greffes réalisées à Annaba en 2006 par une équipe de praticiens venus d'Alger s'est dissipé. Depuis, ils sont une vingtaine à s'être inscrits avec leurs donneurs de rein pour une

greffe qu'ils attendent toujours. En l'état actuel des choses, elle ne risque pas d'intervenir de sitôt à Annaba. A moins que le ministre de la Santé décide autrement pour consolider sa politique de limitation de transferts de malades algériens à l'étranger et du même coup la réduction de l'enveloppe financière en devises. «Je me suis inscrit sur la liste d'attente avec mon donneur qui n'est autre que mon père. A chaque fois que j'entends parler de greffe du rein réalisée dans un de nos hôpitaux en Algérie, je me remets à espérer que je serai le prochain à bénéficier de cette opération qui me redonnera goût à la vie. Apparemment, ceux en charge de ce dossier n'ont cure de ce qu'endurent les insuffisants rénaux. Cette affaire d'utilisation d'un bloc opératoire d'un établissement public de l'envergure de l'hôpital Ibn

Rochd explique clairement le pourquoi de cette situation», s'est révolté Abdelhamid C., un jeune insuffisant rénal. Le chef de service urologie poursuivi par sa hiérarchie parce qu'il se serait tendancieusement exprimé sur un titre local de presse, le bloc opératoire et les équipements de technologie de pointe ainsi que des effectifs du corps paramédical payés par le Trésor public utilisés par un médecin privé, n'est-ce pas suffisant pour interpeller le ministère de la Santé et de la Population.

Il y va de la vie des insuffisants rénaux qui désespèrent de bénéficier d'une greffe, ou du moins, de soins adaptés à leur état de santé par des praticiens ayant pour seul principe de travail, le serment d'Hippocrate. Au service urologie de Annaba, il semble qu'on en est loin.

A. Djabali

## La guerre aux infections nosocomiales

**La guerre pour l'amélioration de l'hygiène en milieu hospitalier est déclarée par la direction générale du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Annaba.**

Les responsables et les effectifs des sept unités hospitalières ont été placés en alerte maximale. Cette opération est supervisée H24 par un état-major composé de plusieurs praticiens et responsables paramédicaux. Contrôle inopiné des structures et des services (médicaux spécialisés, urgences, cuisines, buanderies, lingerie...), recueil, tri et traitement des déchets hospitaliers, équipements de protection ainsi que des journées de sensibilisation se suivent depuis le début du mois de janvier 2009. A un rythme régulier, ces opérations sont constantes sous la supervision du Pr Abderrahmane Saïdia, directeur général du CHU.

Elles ont pour objectif d'éradiquer ou, du moins réduire au maximum, les facteurs à l'origine des infections nosocomiales. Etat-major ou cellule de crise, pour les animateurs dirigés par le Pr Saïdia, le qualificatif importe peu, l'essentiel étant leur réussite.

Ayant également pour objectif l'amélioration de la qualité des soins, ces opérations réalisées en collaboration avec la société Nosoclean, répondent aux instructions du ministère de la Santé et de la Population. Parallèlement, il a été organisé une campagne de sensibilisation des citoyens et une journée de formation au profit du personnel paramédical autour des techniques modernes de l'hygiène hospitalière. Les recommandations retenues à l'issue de cette journée ont été aussitôt suivies d'application. Il était temps. Le respect des normes relatives à l'hygiène en milieu hospitalier s'avère primordial, au moment où se multiplient les greffes d'implants cochléaires et binauraux, de la cornée, les

interventions chirurgicales dont la stimulation corticocébrale sur malade éveillé, celles du cancer du foie et prochainement de la greffe du foie. Toutes ces interventions y compris l'hygiène hospitalière s'inscrivent dans le programme national initié par le ministère. De par l'expérience qu'il a accumulée, le CHU de Annaba est placé dans une position de leader dans cette démarche. Parallèlement aux greffes à réaliser à Annaba, cet établissement qui rayonne sur une vingtaine de structures de santé des régions de l'est du pays, a été désigné par sa tutelle pour superviser l'ensemble des opérations de lutte contre les maladies nosocomiales et celles de l'hygiène hospitalière. Que ce soit en ORL ou autres spécialités comme l'ophtalmologie, les équipes médicales du CHU de Annaba interviendront sur le plan pratique et de pédagogie médicale, dans ces régions.

C'est ce qu'elles viennent d'effectuer récemment au CHU de Batna. Cinq enfants et une jeune fille atteints de surdité profonde, issus de couches sociales modestes des wilayas de Batna, Biskra et Khenchela, ont bénéficié au début de la semaine écoulée, d'implants cochléaires. Sur sa lancée, le même CHU de Annaba entamera d'autres types de greffes. Cette fois, c'est au tour des malades atteints de cancer du foie qui sont concernés. C'est ainsi que les 21, 22 et 23 février courant, supervisées par le Pr Navarro du CHU de Montpellier (France), une sommité médicale en la matière, plusieurs interventions chirurgicales sont programmées pour être réalisées par le service de chirurgie générale du CHU de Annaba. Comme est programmée pour la première fois une greffe du foie et la création d'un centre de greffe du foie à Annaba. Il est le deuxième du genre en Algérie, après celui d'Alger. Un troisième centre est en projet à Oran.

A. Bouacha

## SECTEUR DE LA SANTÉ À TIARET

## Des suspensions en série

**Une commission de contrôle, relevant de la direction de la santé et de la population de la wilaya de Tiaret, inspecte depuis quelque temps les structures sanitaires implantées à l'échelle locale et ce, en vue de s'enquérir, entre autres, des conditions de travail, de la qualité de l'accueil et des prestations offertes aux citoyens.**

Menée par pas moins de trois cadres issus des différents services de la DSP, cette opération, qui a ciblé les hôpitaux, polycliniques, salles de soins..., s'est déjà soldée par la prise d'une multitude de mesures dont la suspension de plusieurs agents médicaux et paramédicaux, pour

négligence, absentéisme ou autres fautes professionnelles tel le non-respect des règles d'hygiène. Les contrôleurs avaient même trouvé, lors de leurs descentes inopinées, un centre de santé fermé durant les heures de travail, c'est dire le degré de négligence qui plane au

sein de ce secteur stratégique. Cette opération, qui a l'habitude de se faire au titre des missions ordinaires de la DSPRH, a pris une dimension plus rigoureuse depuis que le wali de Tiaret avait effectué une visite inopinée aux UMC du secteur sanitaire Youssef-Damadji de la ville, où il avait fait un constat des plus alarmants. Le premier responsable de la wilaya avait même montré du mécontentement, du fait de la qualité de l'accueil et des prestations jugées déplorables au

point de suspendre la responsable de garde.

Le wali avait alors instruit le directeur de la santé pour donner un sérieux coup de fouet dans son secteur afin de pallier les carences et améliorer, par conséquent, la prise en charge des malades, d'autant plus que le secteur a bénéficié ces derniers temps d'un lot d'équipements, à savoir un scanner, 15 ambulances médicalisées dont 5 dans le cadre du Samu.

Mourad Benameur

### BILAN DE LA GENDARMERIE NATIONALE DE SÉTIF La criminalité en hausse

Les colonnes dédiées aux faits divers sont très nombreuses chaque jour dans la presse nationale. Des événements qui concernent des délinquants s'attaquant aux biens d'autrui ou des faits de violence sur des personnes. Celles dédiées aux accidents de la circulation ne sont pas en rade. Le groupement de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Sétif vient de faire son bilan de l'année passée lors d'un point de presse animé par le commandant Benzaza, responsable de ce corps dans la wilaya de Sétif.

A cet effet, les gendarmes ont comptabilisé 157 crimes et 2 178 délits l'an dernier mettant en cause 3 048 individus. Un chiffre important qui démontre la nette progression de la criminalité dans la wilaya de Sétif. Ce phénomène est dominé en premier lieu par les coups et blessures volontaires, vol qualifié, agression sur mineur, association de malfaiteurs, faux et usage de faux, falsification, mœurs et violence contre ascendants.

Aussi, pour rassurer les citoyens, un plan de contrôle et de présence des éléments de la gendarmerie a été mis en place. A cet effet, une cinquantaine de bandes de malfaiteurs ont été neutralisées par la gendarmerie et 129 individus arrêtés. Les militaires ont réussi une libération d'otages à Hammam Sokhna et arrêté les deux responsables.

Volet trafic et vente de drogue, 81 affaires ont été traitées, 103 personnes arrêtées, 3 kg de cannabis et 2 020 comprimés de psychotropes saisis. 18 affaires de contrebande ont été enregistrées impliquant 20 personnes et quelque 13 milliards de centimes de marchandise saisie. Concernant le trafic d'armes et munitions, la Gendarmerie nationale a mis la main sur 12 fusils artisanaux, 6 fusils de chasse, 1 fusil à compression à air, 10 pistolets de poing, 17 pistolets automatiques et enfin 3 grenades. 57 personnes ont ainsi été traduites en justice pour ce trafic. La police économique a relevé quant à elle 1 451 infractions et arrêté 1 463 personnes. En ce qui concerne les accidents de la route en 2008, 1 045 accidents ont été enregistrés sur le réseau routier de la wilaya, qui comporte plus d'une cinquantaine de points noirs, et lors desquels 2 174 personnes ont été blessées et 104 décédées, enregistrant un infime recul par rapport à l'année précédente où le nombre de décès était de 117 personnes et celui des blessés 2 278.

Selon le commandant du groupement de la Gendarmerie nationale, les causes directes de ces accidents de la route sont essentiellement l'excès de vitesse qui vient en première position avec 274 infractions, les dépassements dangereux (113), refus de priorité (91), conduite en état d'ivresse (75) et enfin le non-respect de la distance de sécurité. Concernant le volet répression, la gendarmerie a fait état de 15 184 infractions et délits au code de la route, un chiffre en nette augmentation par rapport à l'année 2007 où il a été constaté uniquement 8 000 infractions. A cet effet, les gendarmes ont dressé 68 339 procès verbaux et procédé au retrait de 15 451 permis, alors qu'en 2007 il n'était que de 5 508.

Le commandant Benzaza a tenu à mettre en exergue la recrudescence des accidents de la circulation avec délit de fuite, qui, selon lui, ont représenté 30 cas pour l'année 2007, dont 18 affaires déjà solutionnées.

Ce genre d'affaires sont extrêmement compliquées nécessitant d'énormes moyens d'investigation.

Imed Sellami